



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 89374

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la nécessaire taxation des transactions financières. Le 20 septembre 2010, le Président de la République a prôné à l'ONU une taxe mondiale sur les transactions financières, afin de trouver des moyens financiers pour atteindre les objectifs du millénaire sur le développement (lutte contre les maladies, contre la pauvreté...). La taxation sur les transactions financières proposée par la France et sur laquelle travaille un groupe pilote d'une soixantaine de pays, pourrait rapporter au total quelque 35 milliards de dollars par an (taux de 0,01 %). Elle aurait aussi cet autre avantage de pénaliser les mouvements financiers spéculatifs de court terme. S'il ne faut pas négliger les efforts pour arriver à une telle taxation internationale des transactions financières, il lui demande de bien vouloir mettre en place sans attendre une taxe française sur les transactions financières, dont le montant pourrait d'ailleurs parfaitement être plus important que 0,01 %, afin de montrer la voie à suivre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89374

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2010, page 10485

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)